

Fonds de Solidarité Logement (FSL)



Nantes

Métropole

Hélène KERJAN responsable FSL

Tel : 02 40 99 29 60

Helene.KERJAN@nantesmetropole.fr

Au sein du service logement accompagné et dirigé par :

Christine BENTAYEB

Nantes Métropole 44 923 NANTES Cedex 9

Tel : 02 40 99 29 60

christine.bentayeb@nantesmetropole.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le FSL est un dispositif d'aide aux ménages en difficultés d'accès ou de maintien dans un logement.

Depuis le 1er janvier 2017, le FSL intervenant sur les 24 communes de Nantes Métropole est géré par Nantes Métropole. Le Département reste gestionnaire pour le reste du territoire.

TYPE D'AIDE

Aides individuelles aux ménages éligibles au dispositif FSL (barème) pour les aider à prendre en charge leurs impayés d'énergie (électricité/gaz/eau et téléphone), à accéder au logement (prise en charge dépôt de garantie, premier mois de loyer, frais d'agences et assurance habitation) et à se maintenir dans leur logement (impayés de loyers et aide au loyer résiduel).

Financement d'organismes habilités en vue de mobiliser des mesures d'accompagnement des ménages : visites à domicile et sous-location avec ou sans bail glissant (démarches en cours en vue d'une contractualisation pluriannuelle à compter de 2023).

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Nantes Métropole

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Ménages en situation de précarité âgés de plus de 25 ans, hors statut étudiant.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Barèmes et conditions fixés par le règlement intérieur.

Les demandes s'effectuent en ligne : Eservices.nantesmetropole.fr

Les aides « Accès » et « Maintien » peuvent être sollicitées par le bailleur.

Le ménage peut effectuer une demande directe uniquement pour les impayés d'eau et énergie de moins de 300 €.

Toutes les autres demandes doivent être réalisées par un travailleur social (EDS, CCAS...)

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Département, CAF, ENGIE, EDF, bailleurs sociaux, communes, associations, service logement de la Ville, service habitat Nantes Métropole, ANAF.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

1,945 millions d'€ d'aides individuelles et plus de 2,038 millions d'€ pour les mesures d'accompagnement.

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

5 583 ménages aidés en 2021 (+23%) dont 742 au titre de l'accompagnement social lié au logement.

